

COMMUNE DE VACHERESSE

74360

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL2024_069

~~~~~

## SEANCE DU 4 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre décembre à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de VACHERESSE, sous la présidence de Monsieur Jean TUPIN-BRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de votants : 12

Date de convocation du conseil municipal : 28 novembre 2024

**PRESENTS :** TUPIN-BRON Jean, DORIGO Rebecca, DURIN Frédéric, MARTIN Françoise, TAGAND François, CHAPERON Virginie (arrivée en cours de séance), QUESTROY Claudine, RATEL Aurélie, MOTTIEZ Emmanuel, ROBERT Nicolas, PAREYT Alexandre

**ABSENT :** PETIT-JEAN Aurélien

**ABSENTS EXCUSES :** MOTTIEZ Adrien (pouvoir à TUPIN-BRON Jean), BACQUET Fantine

Madame MARTIN Françoise a été désignée comme secrétaire de séance.

### OBJET : SUBVENTION POUR L'ORGANISATION DE LA CLASSE DE MER

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'école primaire publique sollicite une subvention dans le cadre de l'organisation de la classe de mer pour les élèves de CM (22 enfants) prévue du 6 au 12 avril 2025 à PALAVAS-LES-FLOTS (Hérault). Découverte du milieu méditerranéen et de l'activité canoé kayak.

Ce voyage, dont le coût prévisionnel est de 15 785 €, sera financé en partie par l'association des parents d'élèves. Une participation des familles est également prévue à hauteur de 15 euros par jour et par enfant, soit 105 euros par enfant. Une subvention a également été sollicitée auprès du Conseil départemental.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de **3 500 €** à l'association AVU – Ecole primaire publique de Vacheresse
- **DIT** que cette somme sera budgétisée et mandatée sur le budget de l'exercice 2025

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Jean TUPIN-BRON

La secrétaire de séance,  
Françoise MARTIN

Acte rendu exécutoire  
après télétransmission en préfecture le  
et publication du



Délibération n° DEL2024\_069